

Humor = Humour

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **4 (1928-1929)**

Heft 6

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Autre question: Chaque arme ayant, comme les hommes, les défauts de leurs qualités, quelles sont les servitudes auxquelles la mitrailleuse légère est soumise? On oublie trop facilement qu'une arme ne peut être parfaite à tous les points de vue. Il en résulte que la méconnaissance des désavantages d'une arme peut donner lieu à des erreurs «d'organisation».

Nous avons dit plus haut qu'il ne fallait pas trop spéculer sur le mot «léger». En effet, si la mitrailleuse est relativement légère comme poids et, partant, comme mobilité, elle ne l'est plus autant si l'on considère les exigences que demande son service. Pour donner à son tir le maximum de rendement (avantage essentiel), il faut qu'elle soit mise en position. Prendre position, c'est s'installer, d'où perte de temps par rapport au mouvement de l'infanterie (fusiliers). D'autre part, l'avantage du tir automatique est contre-balancé par le désavantage du ravitaillement en munitions, du changement et du refroidissement du canon.

Or ces servitudes ont une influence directe sur la mobilité de l'équipe du F.M. Il en résulte donc cette dissociation dans la cadence d'attaque de deux armes formant «unité». L'on ne conçoit pas un attelage de quatre chevaux, dont une des paires a un mouvement plus accéléré que l'autre. En réunissant la mitrailleuse légère et le fusil dans le même groupe, on conjugue des efforts inégaux.

C'est peut-être pour justifier l'action commune de la mitrailleuse légère et du fusil que le règlement français prévoit, pour l'arme automatique, le tir en marchant. Nous n'avons ni la naïveté ni la compétence de juger des procédés de tir étrangers. Nous savons que le tir en marchant est possible, à de très courtes distances. Il produit ce qu'on est convenu d'appeler «l'effet moral». Il est évident que c'est là un facteur d'une certaine importance. C'est d'ailleurs un tir d'exception.

Enfin, si nous reprenons l'idée que la mitrailleuse légère sert avant tout d'appui de feu à la section ou à la compagnie, qu'elle est une espèce d'artillerie des premiers échelons, nous pouvons en déduire qu'elle est, là aussi, «l'arme spéciale», à rendement limité et à tâches précises, et qu'il serait illogique de mêler organiquement à d'autres armes. L'arme automatique opérera surtout des concentrations de feu violent sur les objectifs qui empêchent nos groupes de fusiliers d'avancer. Il faut, en principe, que le commandant de compagnie ou le chef de section puisse influencer le combat, en augmentant la seule densité du feu, là où c'est nécessaire, mais en n'exposant que le nombre d'hommes exigé du service de l'arme automatique.

Nous constatons qu'avec le groupe «cellule», on ne peut augmenter la densité du feu sans augmenter celle des hommes, puisque l'unité de combat (groupe) est «indivisible». Il apparaît aussi clairement que si l'on inculque aux hommes l'idée que le «tirailleur isolé n'existe plus», ces hommes régleront leur attitude et leur action sur celles de l'arme automatique, ce qui n'irait pas sans diminuer la confiance que notre fusilier a et doit avoir dans son arme et dans son tir individuel. En fin de compte, c'est quand même le fusilier qui conquiert le terrain avec son fusil et ses jambes (feu et mouvement). Faire de l'arme automatique la «cellule élémentaire» dont il a été parlé, dire à l'homme qu'il n'existe plus qu'en fonction de cette arme pour la servir et la protéger, c'est donner à ce fusilier l'impression qu'il joue un rôle secondaire et impersonnel, et c'est aussi «ralentir» son mouvement en avant en diminuant son esprit d'offensive.

Un autre principe d'organisation pousserait à former une section de mitrailleuses légères et à l'attribuer à la compagnie comme on attribua la compagnie de mitrailleuses lourdes au bataillon d'infanterie. Cette organisation ferait des fusiliers-mitrailleurs une petite unité homogène, ayant l'esprit de corps de toute arme spéciale.

Mais la tâche de ce chef de section apparaît comme trop grande. En effet, nous l'avons vu, le principe d'utilisation des mitrailleuses légères diffère de celui des mitrailleuses lourdes. Alors que ces dernières seront le plus souvent utilisées dans le cadre de la section ou de la compagnie pour la solution de tâches spéciales, demandant des tirs opérés en «groupements», la mitrailleuse légère devra être, dès le début d'une action, «formellement» attribuée aux sections, puisqu'elle est, par essence, l'appui de feu indispensable dont ces sections ont besoin pour la réussite de leur attaque.

D'ailleurs, le fait d'attribuer les mitrailleuses légères aux sections, permettra quand même au commandant de compagnie d'influencer le combat en gardant des armes automatiques en réserve.

Ainsi se justifie le principe qui régira l'organisation de notre nouvelle compagnie, et dont la page 56 du Message du Conseil fédéral (6 mai 1922) donne l'idée directrice:

«Un groupement en 4 sections et une de commandement donnerait à chaque section 3 groupes de fusiliers et deux groupes (lire un groupe de 2 équipes à un F.F.) armés de mitrailleuses légères.»

8. Conclusions.

L'intérêt avec lequel notre peuple suit la transformation de notre organisation militaire est une preuve de sa vitalité et du désir qu'il a de se défendre. Une armée de milices n'aura jamais ni le matériel ni les effectifs d'une puissance à armée permanente. Pendant et après la dernière guerre, nous avons moralement souffert de cette infériorité matérielle. Des constatations de ce genre ne sont pas sans ébranler la confiance du soldat, sinon dans la valeur, du moins dans la puissance de son armée. Le facteur confiance joue un tel rôle, que nous ne devons rien négliger pour le renforcer. Notre nouvel armement est excellent. Profitons de ce fait pour dire à nos hommes et à ceux qui s'intéressent à notre armée, que notre nouvelle compagnie sera puissamment armée.

Pour terminer, nous nous en voudrions de ne point rendre hommage au colonel Furrer, directeur de la Fabrique d'armes, dont on ne sait ce qu'il faut admirer le plus: le génie de l'inventeur ou la modestie du savant.



Im Eifer.

In einer Rekrutenschule macht die Kompagnie Zielübungen. Ein Basler Rekrut des dritten Zuges marschiert eben über den Exerzierplatz, auf der Achsel trägt er einen Zielbock.

Plötzlich sieht er sich dem Hauptmann gegenüber und meldet so laut es ihm der Schreck erlaubt, brüllend: «Herr Hauptma, Fisilier Stierli mit Schiessbock zur Kompagnie!»

Der Offizier will die falsche Benennung des Gerätes korrigieren und ruft: «Wie heisst dä Bock?»

«Herr Hauptma, Fisilier Stierli!»